

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2019**

Conseillers en exercice :	81	L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre, à dix-huit heures trente,
Présents :	45	le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la salle
Absents excusés :	24	des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour, après convocation
Pouvoirs :	12	légale sous la Présidence de Monsieur Pierre JARLIER.
Votants :	57	

Présents :

M. Michel ROUFFIAC, M. Daniel MIRAL, M. Jacques BODEAU, M. Louis RAYNAL, MME Bernadette RESCHE, M. René MOLINES, M. René BRANDELY, M. Albert HUGON, M. Joseph BOUDOU, M. Guy MICHAUD, M. Christian GENDRE, M. Bernard COUDY, M. Louis NAVECH, M. Gérard BONIFACIE, M. Michel AMARGER, M. Jean-Paul RESCHE, M. Bernard MAURY, MME Annie ANDRIEUX, M. Louis GALTIER, M. René PÉLISSIER, M. Philippe ECHALIER, M. Pierre SÉGUI, M. Pierre JARLIER, MME Sylvie CHADEL, MME Marguerite TARRISSON, M. Jean-Pierre BERTHET, MME Mireille VICARD, MME Marie-Pierre DEVAUX, M. Hervé CARTAYRADE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, MME Bernadette ANTONY, M. Michel DURIOL, M. Bernard REMISE, M. Olivier REVERSAT, M. Gilbert CHEVALIER, M. Éric GOMESSE, MME Marie-Claire TOURRETTE, M. Jean-Claude CHASTANG, M. Gérard MOULIADE, M. Laurent JULIEN, M. Christophe VIDAL, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Agnès AMARGER, M. Gérard SALAT.

Absents excusés :

M. René KAIQUE, M. André ANGELVY, MME Patricia ROCHÈS, M. Pascal POUDEVIGNE, M. André JUGIEU, MME Martine CHAZARIN, MME Sylvie PORTAL, M. Joël BRUN, M. Jean-Marie MEZANGE, MME Jeanine RICHARD, M. Thierry ANGLADE, M. Joël LABORIE, M. Jean-Pierre ESTAMPE, M. Gérard DELPY, M. Philippe DELORT, M. Erick CHASTANG, M. Jean-Luc FAURE, M. Jonathan LAROUSSINIE, M. Nicolas CUSSAC, M. Jean-Victor PECOUL, MME Véronique TALON, M. Bernard CHAMBARON, MME Nadine DUFOUR, M. Bruno PARAN.

Pouvoirs :

M. Pierre CHASSANG donne pouvoir à M. Gérard BONIFACIE,
M. Richard BONAL donne pouvoir à M. Daniel MIRAL,
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard COUDY,
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à M. Michel DURIOL,
MME Céline CHARRIAUD donne pouvoir à M. Bernard MAURY,
MME Aline HUGONNET donne pouvoir à MME Annie ANDRIEUX,
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE,
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERTHET,
M. Michel SEYT donne pouvoir à M. Pierre JARLIER,
MME Hélène FLORIS-GRECO donne pouvoir à MME Marguerite TARRISSON,
MME Claudette BRUGEROLLE donne pouvoir à MME Sylvie CHADEL,
M. Jean-Paul BLANQUET donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU.

Monsieur Olivier REVERSAT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 18 décembre 2019 et que la convocation avait été faite le 5 décembre 2019.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18h50.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et les débats,

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 NOVEMBRE 2019

Monsieur Jean-Paul RESCHE faire part de sa décision de ne pas faire valoir ses droits à l'attribution de l'aide de 51 € pour le soutien au projet d'achat de semences de lentilles blondes, approuvé lors du conseil communautaire du 13 novembre 2019

👇 **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire 13 novembre 2019.

POUR : 57 VOIX

18h55 : Mme Martine CHAZARIN rejoint la séance

19h07 : M. Gérard DELPY rejoint la séance

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE EST CANTAL - AVIS SUR LE PROJET ARRETE EN DATE DU 8 NOVEMBRE 2019

✚ **EMET** un avis favorable sur le projet de SCoT arrêté par le SYTEC, tel qu'il a été présenté en séance.
POUR : 59 VOIX

19H25 : M. Christophe VIDAL quitte la séance du conseil communautaire et donne pouvoir à M. Jean-Paul RESCHE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – PRESENTATION DES REFLEXIONS SUR LE PROJET DE PLUI EN COURS D'ELABORATION – INFORMATION AUX ELUS

MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

✚ **APPROUVE** les modifications statutaires du SYTEC telles que détaillées dans la délibération ;

✚ **ADOpte** les modifications statutaires du SYTEC telles que détaillées dans la délibération ;

✚ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour notifier la présente délibération au SYTEC.

POUR : 59 VOIX

BUDGET REGIE DU SPANC 2019 - DÉCISION MODIFICATIVE

✚ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Budget régie du SPANC				
D-c/673 – Titres annulés sur exercices antérieurs		100 €		
D-c/6135 – Locations mobilières	100 €			

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

POUR : 59 VOIX

BUDGET ANNEXE DECHETTERIES 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE

✚ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Budget annexe Déchetteries				
D-c/62871 – Remboursement à la collectivité de rattachement		2 500 €		
D-c/64111 - Rémunération	2 500 €			

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

POUR : 59 VOIX

BUDGET ANNEXE CONSERVATOIRE 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE

✚ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Budget annexe Conservatoire				
D-c/64111 - Rémunération principale		6 000 €		
R-c/6419 – Remboursement sur rémunération de personnel				6 000 €
Ajustements des intérêts courus non échus				
D-c/661121 - ICNE de l'exercice		518 €		
D-c/60632 – Fournitures de petit équipement	518 €			

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

POUR : 59 VOIX

BUDGET GÉNÉRAL 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE

✚ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Budget général Congrès UNESCO – participation OTI				
D-c/65734 – autres établissements publics		11 700 €		
R-c/6419 – Remboursement sur rémunération de personnel				11 700 €

Budget général - Op 62 MSAP Neuvéglise - Ajustements de crédits				
D-c/2031 - Frais d'études	27 500 €			
D-c/2313 - Constructions		27 500 €		
R-c/1313 - Département			245 000 €	
R-c/1323 - Département				209 888 €
R-c/1317 - Budget communautaire			22 000 €	
R-c/1327 - Budget communautaire				110 271 €
R-c/1322 - Budget communautaire			25 436 €	
D-c/020 - Dépenses imprévues d'investissement		27 723 €		
Budget général - Op. 51 ALSH - Ajustements de crédits - Acquisition de matériel Amicale Laïque				
D-c/020 - Dépenses imprévues d'investissement	4 200 €			
D-c/2184 - Mobilier		4 200 €		
Budget général - Op 46 Terrain de tennis - Ajustements liés aux financements obtenus				
R-c/1321 - Etat				31 200 €
R-c/1322 - Région			7 200 €	
R-c/1323 - Département			8 000 €	
R-c/1327 - Budget communautaire			16 000 €	
Budget général - Op. 35 Contrat territorial - Transfert vers budget annexe n°28				
D-c/2313 - Travaux	250 000 €			
R-c/1321 - Subvention Etat			170 000 €	
D-c/2041632 - Subventions aux budgets à caractère administratif		80 000 €		
Budget général - Op 29 Lac de Belvezet - Ajustements de crédits au regard du nouveau coût d'opération				
D-c/2313 - Travaux		55 000 €		
R- c/1331 - Subvention DETR				12 933.30 €
R-c/1327 - Subvention Europe			125 000 €	
R-c/1312 - Subvention Région				46 897.76 €
R-c/1317 - Subvention Europe				99 657.74 €
020 - Dépenses investissement	20 511.20 €			
Budget général - Op 60 Extension Volzac - Régularisations subventions				
R-c/1311 - Subvention transférable Etat			74 276,84 €	
R-c/1321 - Subvention non transférable Etat				74 276,84 €
R-c/1312- Subvention transférable Région			121 354,56 €	
R-c/1322 - Subvention non transférable Région				121 354,56 €
Budget général - Op.51 - ALSH - Régularisations subventions				
R-c/1312 - Subvention transférable Région			8 835,30 €	
R-c/1322 - Subvention non transférable Région				8 835,30 €

Budget général – Op.61 – MSAP Ruynes – Régularisations subventions				
R-c/1313 – Subvention transférable Département			1 539 €	
R-c/1323 – Subvention non transférable Département				1 539 €
Budget général – Amortissements des subventions				
D-c/13911-040 – Quote part subventions d'investissement		14 000 €		
R-c/777-042 – Quote part des subventions d'investissement				14 000 €
023 – Virement à la section d'investissement		14 000 €		
021- Virement de la section de fonctionnement				14 000 €
Budget général – Op.73 – Vélos et véhicules électriques				
D-c/2188-041 – Autres immobilisations corporelles		562 €		
R-c/2033-041 – Frais d'insertion				562 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
POUR : 59 VOIX

BUDGET GÉNÉRAL 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE

✚ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

BUDGET GENERAL			
Compte	Dépenses Montant	Recettes Montant	
166	2 852 707,65	2 852 707,65	Refinancement de dette
6688 1641	434 527,87	434 527,87	Indemnité de refinancement capitalisée
4817 796	434 527,87	434 527,87	Etalement indemnité de refinancement

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
POUR : 59 VOIX

BUDGET ANNEXE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES 2019 - DÉCISION MODIFICATIVE

✚ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

BUDGET COLLECTE OM			
Compte	Dépenses Montant	Recettes Montant	
166	96 914,32	96 914,32	Refinancement de dette
6688 1641	12 802,75	12 802,75	Indemnité de refinancement capitalisée
4817 796	12 802,75	12 802,75	Etalement indemnité de refinancement

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
POUR : 59 VOIX

BUDGET ANNEXE PÔLE TERRITORIAL DE SANTÉ 2019 - DÉCISION MODIFICATIVE

✚ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

BUDGET POLE SANTE			
Compte	Dépenses Montant	Recettes Montant	
166	375 000,05	375 000,05	Refinancement de dette
6688 1641	62 707,29	62 707,29	Indemnité de refinancement capitalisée
4817 796	62 707,29	62 707,29	Etalement indemnité de refinancement

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
POUR : 59 VOIX

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUALUDIQUE 2019 - DÉCISION MODIFICATIVE

✚ **ADOPTE** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

BUDGET CENTRE AQUALUDIQUE			
Compte	Dépenses	Recettes	
	Montant	Montant	
166	1 052 551,82	1 052 551,82	Refinancement de dette
6688	176 007,10		Indemnité de refinancement capitalisée
1641		176 007,10	
4817	176 007,10		Etalement indemnité de refinancement
796		176 007,10	

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
POUR : 59 VOIX

BUDGET RÉGIE DE CHALEUR BOIS 2019 - DÉCISION MODIFICATIVE

✚ **ADOPTE** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

BUDGET RESEAU CHALEUR			
Compte	Dépenses	Recettes	
	Montant	Montant	
166	881 347,70	881 347,70	Refinancement de dette
6688	140 433,45		Indemnité de refinancement capitalisée
1641		140 433,45	
4817	140 433,45		Etalement indemnité de refinancement
796		140 433,45	

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
POUR : 59 VOIX

BUDGET ANNEXE CABINET MÉDICAL DE VALUÉJOLS – DÉCISION MODIFICATIVE

✚ **ADOPTE** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Budget annexe cabinet médical de Valuégols – ajustements des Intérêts courus non échus				
D-c/661121 - ICNE de l'exercice		212 €		
D-c/61521 – entretien et réparations de terrain	212 €			

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
POUR : 59 VOIX

BUDGET ANNEXE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – DÉCISION MODIFICATIVE

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Budget annexe Aire d'accueil des gens du voyage – ajustements des Intérêts courus non échus				
D-c/661121 - ICNE de l'exercice		614 €		
D-c/615232 – entretien et réparations de voies et réseaux	614 €			

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
POUR : 59 VOIX

CRÉATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT

✚ **VOTE** le montant des autorisations de programme – crédits de paiement, telles que définies en annexe à la délibération ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du conseil communautaire ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 59 VOIX

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT AJUSTEMENTS DES CRÉDITS DE PAIEMENT

- ✚ **VOTE** le montant des autorisations de programme - crédits de paiement telles que définies en annexe à la délibération ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du conseil communautaire ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 59 VOIX

BUDGETS ANNEXES DE SAINT FLOUR COMMUNAUTE - REGROUPEMENT DE BUDGETS ANNEXES - DENOMINATION - CREATION DE BUDGETS ANNEXES

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à la création de budgets annexes pour regrouper les budgets annexes de Saint-Flour Communauté tel que détaillés dans la délibération à compter de l'exercice budgétaire 2020 ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à modifier les appellations des budgets annexes de Saint-Flour Communauté telles que détaillées dans la délibération à compter de l'exercice budgétaire 2020 ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à créer un budget annexe « Aménagements et restaurations d'ouvrages pour le compte de tiers » à compter de l'exercice 2019, en nomenclature M 14 ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires auprès des services de la Direction départementale des finances publiques ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes financiers liés à ces regroupements comptables.

POUR : 59 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENTS ET RESTAURATIONS D'OUVRAGES POUR LE COMPTE DE TIERS »

- ✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 du budget annexe « aménagements et restaurations d'ouvrages pour le compte de tiers » tel qu'il figure ci-dessous :
 - Section de fonctionnement : 0 €
 - Section d'investissement : 250 000 €
- ✚ **VOTE** une participation de Saint-Flour Communauté pour le financement de cette opération, fixée à titre prévisionnel à 80 000 € pour l'année 2019 ;
- ✚ **DECIDE DE VERSER** la participation prévue au budget primitif 2019 sur la base des dépenses réelles supportées par ce budget annexe.

POUR : 59 VOIX

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT D'ENGAGER, DE MANDATER ET DE LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 (DANS LA LIMITE DE 25% DES CREDITS D'INVESTISSEMENT OUVERTS AU BUDGET PRIMITIF 2019)

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2020 de Saint-Flour Communauté dans les conditions ci-dessous énoncées ;

Budget Général

Imputation budgétaire	Objet	Montant
Opération 107 article 2183	Acquisition de tablettes numériques pour les élus communautaires	60 000 €
Opération 86 article 2312	Aménagements et embellissement de points de regroupement	240 000 €

Budget annexe « enseignement / diffusion artistique »

Imputation budgétaire	Objet	Montant
2051-MED.411	Logiciel de mise en réseau des médiathèques et acquisition d'ouvrages	9 000 €

Budget annexe « aménagements et restaurations d'ouvrages pour compte de tiers »

Imputation budgétaire	Objet	Montant
4581	Maitrise d'œuvre travaux de restauration continuité écologique ouvrages du Moulin du Blaud – seuil de Roffiac – gué de la Valette	62 400 €

- ✚ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2020 (budget général et budgets annexes) de Saint-Flour Communauté
- POUR : 59 VOIX

MODERNISATION ET EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO PROTECTION : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA VILLE DE SAINT-FLOUR

- ✚ **DECIDE D'ATTRIBUER** un fonds de concours de Saint-Flour Communauté à la commune de Saint-Flour, d'un montant prévisionnel de 4 976,45 €, pour la modernisation et l'extension du dispositif de vidéo protection sur la ZA du Crozatier ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président, par décision, à réajuster le montant définitif alloué en fonction des financements obtenus ;

✚ **DIT** que ce fonds de concours sera versé à l'appui des justificatifs comptables produits par la commune de Saint-Flour et certifiant des dépenses acquittées.

POUR : 59 VOIX

ATELIER RELAIS NIDATEC – SOLDE DE L'OPÉRATION - CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à la clôture du budget annexe ouvert pour la gestion de l'opération de l'atelier-relais de l'entreprise NIDATEC au 31 décembre 2019 ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes financiers liés à la clôture dudit budget annexe.

POUR : 59 VOIX

OFFICE DE TOURISME DES PAYS DE SAINT-FLOUR - ADOPTION DU BUDGET 2019

✚ **APPROUVE** le budget primitif 2019 de l'Office de tourisme des Pays de Saint-Flour dans la limite des crédits budgétaires inscrits au budget primitif 2019 de Saint-Flour Communauté, à hauteur de 406 700 €, taxe de séjour incluse.

POUR : 59 VOIX

CREATION D'UN CLUB HOUSE A LA HALLE D'ANIMATIONS ET SPORTIVE À PIERREFORT - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

✚ **ATTRIBUE** les marchés aux entreprises ci-dessous ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :

LOTS	ENTREPRISES	TRANCHE FERME	TRANCHE OPTIONNELLE	TOTAL HT
Lot n°1 Terrassement VRD	SAS CASTEL Père et Fils 15 100 SAINT-FLOUR	15 124.75 €		15 124.75 €
Lot n°2 Gros-œuvre	SARL Entreprise SALESSE 15 230 PIERREFORT	75 378.10 €		75 378.10 €
Lot n°3 Etanchéité	SAS SACAN 15 130 ARPAJON SUR CERE	23 498.05 €		23 498.05 €
Lot n°4 Bardage bois, bardage bac acier	Lot infructueux			
Lot n°5 Menuiseries extérieures aluminium	SARL COUTAREL MENUISERIE ALU 15 100 COREN	29 537 €		29 537 €
Lot n°6 Menuiseries intérieures	SARL MENUISERIE DE LA FLORIZANE 15 100 SAINT-FLOUR	11 408.80 €	5 105 €	16 513.80 €
Lot n°7 Plâtrerie isolation	Entreprise PSB 15 230 PAULHENC	22 816.93 €		22 816.93 €
Lot n°8 Carrelage	BRUNHES JAMMES SAS 15 000 AURILLAC	8 544 €		8 544 €
Lot n°9 Peinture	SARL A CANCE 15 003 AURILLAC	4 816.36 €	2 541.50 €	7 357.86 €
Lot n°10 Electricité	SARL MOURGUES Serge 15 100 SAINT-FLOUR	11 625.62 €		11 625.62 €
Lot n°11 Chauffage, plomberie, ventilation	SARL MOURGUES Serge 15 100 SAINT-FLOUR	21 941.71 €		21 941.71 €
TOTAL H.T.		224 691.32 €	7 646.50 €	232 337.82 €

✚ **RETIENT** les entreprises aux montants susvisés ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives des marchés de travaux des lots susvisés avec les entreprises.

POUR : 59 VOIX

AMÉNAGEMENT D'UN PÔLE CULTUREL ET ARTISTIQUE A ALLEUZE - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

✚ **ATTRIBUE** les marchés aux entreprises ci-dessous ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :

LOTS	ENTREPRISES	TRANCHE FERME	TRANCHE OPTIONNELLE	TOTAL HT
Lot n°1 Gros-œuvre VRD	SARL DE ROSSO 15 100 SAINT-FLOUR	33 160.71 €		33 160.71 €
Lot n°2 Menuiseries intérieures et extérieures bois	Demandes de précisions sur les offres en cours			
Lot n°3 Cloisons sèches, isolation faux-plafonds, peinture	AUVERGNE ISOPLAC 15 100 ANDELAT	41 858.10 €		41 858.10 €
Lot n°4 Carrelage, faïence	BRUNHES JAMMES SAS 15 000 AURILLAC	10 740 €		10 740 €

Lot n°5 Chauffage, eau chaude, plomberie, sanitaire, ventilation	Groupement EURL CALMELS PETITFOUR / SARL MOURGUES Serge 15 100 SAINT-FLOUR	31 222.69 €		31 222.69 €
Lot n°6 Electricité, courant fort, courant faible	SAS TARDIEU 15 100 SAINT-FLOUR	39 687.33 €		39 687.33 €
Lot n°7 Equipement cuisine	Négociation en cours			
TOTAL H.T.		156 668.83 €		156 668.83 €

- ✚ **RETIENT** les entreprises aux montants susvisés ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives des marchés de travaux des lots susvisés avec les entreprises.

POUR : 59 VOIX

AMÉNAGEMENT D'UN PARC THERMAL À CHAUDES-AIGUES « LE CLOS DU MOULIN JUÉRY » - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

- ✚ **APPROUVE** les avenants en plus-values aux lots n°2 et n°3 avec les entreprises ci-dessous désignées et aux montants suivants :

- Lot n°2 « Maçonnerie-Gros œuvre » avec l'Entreprise SALESSE pour un montant de 3 650 € HT,
- Lot n°3 « Serrurerie », avec l'Entreprise Privat pour un montant de 2 775 € HT,

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdits avenants.

POUR : 59 VOIX

RÉHABILITATION DE LA MAIRIE ET D'UN BÂTIMENT EXISTANT EN MAISON DE SERVICES AU PUBLIC À RUYNES-EN-MARGERIDE : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

- ✚ **APPROUVE** les avenants en plus et moins-values aux lots n° 2, 3, 7, 8, 11, 12 et 13 avec les entreprises ci-dessous désignées et aux montants suivants :

- Lot n°2 « Gros-œuvre », avec l'Entreprise Guéniot pour un montant en plus-value de 3 511.50 € HT,
- Lot n°3 « Ravalement », avec l'Entreprise Guéniot pour un montant en moins-value de 122.50 € HT,
- Lot n°7 « Menuiseries extérieures aluminium », avec l'Entreprise Coutarel Menuiseries Alu pour un montant en moins-value de 1 984 € HT,
- Lot n°8 « Menuiseries intérieures agencement », avec l'Entreprise Michel Chaireire pour un montant en plus-value de 2 633 € HT,
- Lot n°11 « Sols souples », avec l'Entreprise Rollier pour un montant en moins-value de 3 096.20 € HT,
- Lot n°12 « Serrurerie », avec l'Entreprise Serrurerie de la Margeride pour un montant en moins-value de 10 022.07 € HT,
- Lot n°13 « Peinture », avec l'Entreprise Boussuge pour un montant en plus-value de 549.80 € HT,

- AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdits avenants.

POUR : 59 VOIX

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE NEUVEGLISE - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

- ✚ **APPROUVE** l'avenant en plus-value au lot n°3 avec l'entreprise BATIFOL pour un montant de 30 840.50 € HT

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

POUR : 59 VOIX

LANCEMENT D'UNE OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) SUR CHAUDES-AIGUES ET PIERREFORT

- ✚ **DECIDE** de constituer un dossier de candidature conjoint pour les pôles relais de Chaudes-Aigues et Pierrefort en tant que nouveaux secteurs d'intervention de l'Opération de Revitalisation du Territoire de Saint-Flour Communauté ;

- ✚ **SOLLICITE** le soutien financier de l'Etat pour l'ingénierie nécessaire à l'accompagnement des communes de Chaudes-Aigues et de Pierrefort ;

- ✚ **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat (au titre de la DSIL ou du FNADT) la plus élevée possible pour le financement d'un poste de chargé de projet à temps plein ;

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette démarche.

POUR : 59 VOIX

ROUTE DE L'ENERGIE : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

- ✚ **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat pour la Route de l'Energie à intervenir avec EDF, la Communauté de communes Aubrac, Carladez et Viadène, la Communauté de communes Comtal Lot et Truyère, la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac, le Parc Naturel de l'Aubrac et le pôle d'équilibre territorial et rural du Haut Rouergue ;

- ✚ **AUTORISE** M. Jean-Jacques MONLOUBOU ou son représentant à signer la convention au nom de Saint-Flour Communauté ;

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'actions 2020/2022 et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 59 VOIX

EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE NEUVEGLISE - DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

- ✚ **AUTORISE** l'EPF-SMAF Auvergne à solliciter de Madame le Préfet la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition des parcelles cadastrées YC n°16 lieu-dit Longaïro et YC n°146 lieu-dit Cros et Vareine à réaliser dans le cadre du projet d'extension de la ZA de Neuveglise, correspondant à l'ensemble des opérations d'aménagements prévues à l'article L. 300-1 du Code de l'Urbanisme ;

+ **DEMANDE** à Madame le Préfet de soumettre rapidement le projet à une enquête conjointe d'Utilité Publique et Parcellaire ;

+ **S'ENGAGE** à :

- Assurer une surveillance des biens acquis et prévenir l'EPF-SMAF Auvergne de toutes dégradations, occupations ou autres dont il aurait connaissance ;
- Ne pas faire usage des biens ni entreprendre aucun travaux sans y avoir été autorisé par convention de l'EPF, préalablement approuvée par une délibération du conseil communautaire et sur présentation d'une attestation justifiant d'une assurance pour les biens bâtis ;
- Ne pas louer lesdits biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord de l'EPF et de confier à l'EPF la perception et la gestion de ces biens en cas de location dans les conditions décrites ci-dessus ;
- Au remboursement de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature de l'acte d'acquisition jusqu'à la revente, selon les modalités fixées par le conseil d'administration de l'Établissement, à savoir : remboursement en huit années au taux de 1,5 % pour tout immeuble bâti ou non bâti destiné aux opérations commerciales et de manière générale, tout immeuble appelé à être revendu par la collectivité ;
- Au remboursement de la participation induite par les impôts fonciers supportés par l'EPF-SMAF Auvergne.

+ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 59 VOIX

EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE L'AUBRAC A PIERREFORT –DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

+ **AUTORISE** l'EPF-SMAF Auvergne à solliciter de Madame le Préfet la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition de la totalité de la parcelle cadastrée section A3 n°654, d'une surface de 17 952 m², et une partie de la parcelle cadastrée section A3 n°657, soit environ 2 354 m², sur la commune de Pierrefort, dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités de l'Aubrac correspondant à l'ensemble des opérations d'aménagements prévues à l'article L. 300-1 du Code de l'Urbanisme ;

+ **DEMANDE** à Madame le Préfet de soumettre rapidement le projet à une enquête conjointe d'Utilité Publique et Parcellaire ;

+ **S'ENGAGE** à :

- Assurer une surveillance des biens acquis et prévenir l'EPF-SMAF Auvergne de toutes dégradations, occupations ou autres dont il aurait connaissance ;
- Ne pas faire usage des biens ni entreprendre aucun travaux sans y avoir été autorisé par convention de l'EPF, préalablement approuvée par une délibération du conseil communautaire et sur présentation d'une attestation justifiant d'une assurance pour les biens bâtis ;
- Ne pas louer lesdits biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord de l'EPF et de confier à l'EPF la perception et la gestion de ces biens en cas de location dans les conditions décrites ci-dessus ;
- Au remboursement de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature de l'acte d'acquisition jusqu'à la revente, selon les modalités fixées par le conseil d'administration de l'Établissement, à savoir : remboursement en huit années au taux de 1,5 % pour tout immeuble bâti ou non bâti destiné aux opérations commerciales et de manière générale, tout immeuble appelé à être revendu par la collectivité ;
- Au remboursement de la participation induite par les impôts fonciers supportés par l'EPF-SMAF Auvergne.

+ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 59 VOIX

CONSTRUCTION D'UN RESEAU DE CHALEUR ET D'UNE CHAUFFERIE BOIS SUR LE SECTEUR DE BESSERETTE : TRANSFERT DE PROPRIETE ENTRE LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS ET SAINT-LOUR COMMUNAUTAUTE

+ **APPROUVE** les transferts de propriété avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours à savoir :

- le transfert de 57 m² de terrains appartenant au SDIS à Saint-Flour Communauté ;
- le transfert au SDIS de 1 m² de terrain dont Saint-Flour Communauté doit faire l'acquisition auprès de la Ville de Saint-Flour ;

+ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié qui constatera ces transferts de propriété ainsi que tout document nécessaire à l'aboutissement de ces démarches, après signature de l'acte notarié à intervenir avec la Ville de Saint-Flour.

POUR : 59 VOIX

MAISON DE SANTE DE NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE : RETROCESSION FONCIERE – REGULARISATION

+ **PROCÈDE** à la rétrocession de la parcelle cadastrée section AD N°432 entre la commune de Neuvéglise-sur-Truyère et Saint-Flour Communauté, à l'euro symbolique ;

+ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié qui constatera cette cession ;

+ **DESIGNE** l'étude notariale BESSE-SABATIER pour la rédaction de cet acte ;

+ **PRECISE** que les frais d'acte seront à la charge de Saint-Flour Communauté ;

+ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 59 VOIX

REHABILITATION D'UN BATIMENT EN VUE DE LA CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A VALUEJOLS : MAITRISE D'ŒUVRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITE

+ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment en vue de la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Valuéjols, tel que proposé ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Maitrise d'œuvre	40 813.50 €	Etat - Contrat de ruralité 37% Autofinancement	15 180.00 € 25 633.50 €
Total	40 813.50€	Total	40 813.50 €

- ✚ **SOLLICITE** à ce titre l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat au titre du Contrat de Ruralité d'un montant de 15 180 € ;
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.
- POUR : 59 VOIX

VILLAGE D'ENTREPRISES : FIXATION DE TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE REUNION

- ✚ **FIXE** les tarifs de location des salles de réunions du village d'entreprises tels que proposés ci-dessous, à compter du 1^{er} Janvier 2020 :
 - Salle de réunion n°1 (38 m²) équipée : vidéoprojecteur – Wifi
 - Tarif ½ journée : 20 € HT
 - Tarif 1 journée : 50 € HT
 - Mise à disposition gratuite pour les locataires du village d'entreprises à raison d'une demi-journée par mois
 - Salle de réunion n°2 (60 m²) équipée : vidéoprojecteur, visioconférence, – wifi
 - Tarif ½ journée : 50 € HT / 60 € HT si utilisation de la visioconférence
 - Tarif 1 journée : 100 € HT / 110 € HT si utilisation de la visioconférence
 - Mise à disposition gratuite pour les locataires du village d'entreprises à raison d'une demi-journée par mois
 - Salle de conférence (400 m²) équipée : vidéoprojecteur – wifi
 - Tarif ½ journée : 50 € HT
 - Tarif 1 journée : 100 € HT
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à la gestion de ces salles de réunion.
- POUR : 59 VOIX

SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE DISPOSITIF D'AIDES L.E.A.D.E.R./F.I.S.A.C./COMMUNAUTE DE COMMUNES - ATTRIBUTION D'AIDE A MONSIEUR NICOLAS VALY

- ✚ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 3 000 € à Monsieur Nicolas VALY, pour son entreprise individuelle sise à Roffiac, dans la limite de 4 % du montant définitif des dépenses éligibles pour son projet d'acquisition de matériels, sous réserve de l'attribution des aides F.I.S.A.C. et L.E.A.D.E.R. dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives ;
 - ✚ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 de Saint-Flour Communauté (Budget général).
- POUR : 59 VOIX

SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE DISPOSITIF D'AIDES L.E.A.D.E.R./F.I.S.A.C./COMMUNAUTE DE COMMUNES - ATTRIBUTION D'AIDE A LA SARL CALMELS PETITFOUR

- ✚ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 544.99 € à la SARL Unipersonnelle CALMELS PETITFOUR pour son entreprise sise à Saint-Flour, dans la limite de 4 % du montant définitif des dépenses éligibles pour son projet d'acquisition de matériel, sous réserve de l'attribution des aides F.I.S.A.C. et L.E.A.D.E.R. dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives ;
 - ✚ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 de Saint-Flour Communauté (Budget général).
- POUR : 59 VOIX

SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE DISPOSITIF D'AIDES L.E.A.D.E.R./F.I.S.A.C./COMMUNAUTE DE COMMUNES - ATTRIBUTION D'AIDE A M. EMMANUEL BONNEFOY

- ✚ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 422.36 € à Monsieur Emmanuel BONNEFOY pour son entreprise individuelle sise à Saint-Georges, dans la limite de 4 % du montant définitif des dépenses éligibles pour son projet d'acquisition de matériel, sous réserve de l'attribution des aides F.I.S.A.C. et L.E.A.D.E.R. dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives ;
 - ✚ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 de Saint-Flour Communauté (Budget général).
- POUR : 59 VOIX

AMENAGEMENT DES ABORDS DU CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE - MAISON DE L'HABITAT DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR 2020

- ✚ **APPROUVE** le plan de financement des travaux d'aménagement des abords du CIAP et de la maison de l'habitat, tel que proposé détaillé ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	264 185 €	État - Contrat de ruralité - Travaux	107 700 €
Éclairage	30 000 €	Région – Contrat Ambition Région	61 958 €
Études techniques	15 605 €	État - DETR	77 447 €
		Autofinancement	62 685 €
Total	309 790 €	Total	309 790 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR 2020, d'un montant de 77 447 € ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 59 VOIX

EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES D'INTERET REGIONAL DU ROZIER COREN – PHASE 2 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2020

✚ **SOLLICITE** une subvention au titre de la D.E.T.R. 2020 pour l'extension phase 2 de la zone d'activités d'intérêt régional du Rozier Coren à hauteur de 30% du coût de cette opération ;

✚ **SOLLICITE** une subvention après de la Région Auvergne Rhône Alpes en soutien à cette opération ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ces demandes.

POUR : 59 VOIX

MISE EN SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2020

✚ **APPROUVE** le principe de mise en sécurité électrique de l'aire d'accueil des gens du voyage ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR 2020 pour la réalisation de cette opération ;

✚ **DIT** que le plan de financement fera l'objet d'une prochaine délibération du conseil communautaire ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 59 VOIX

ZONE D'ACTIVITES DE VOLZAC : CESSION D'UN LOT

✚ **CÈDE** la parcelle cadastrée section BM n°344 sur la Zone d'Activités de Volzac à M. et Mme Claude Hébrard ou au profit de toute autre personne physique ou morale qui se substituerait à leur droit, au prix de 11€ HT/ m² ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié constatant cette cession au plus tard le 30 avril 2020 et toutes pièces nécessaires à son aboutissement.

POUR : 59 VOIX

ACCORD DE CONSTITUTION D'UN COLLECTIF POUR LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DU CANTAL MODIFICATION – DELEGATION DE SIGNATURE

✚ **AUTORISE** Monsieur Jean Jacques MONLOUBOU à signer l'accord de constitution d'un collectif pour la croissance démographique du Cantal au nom de Saint-Flour Communauté et toutes pièces nécessaires à son aboutissement ;

✚ **DIT** que la délibération du conseil communautaire N°2019-222 en date du 11 Avril 2019 est ainsi modifiée.

POUR : 59 VOIX

OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES EN 2020 - AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

✚ **EMET** un avis favorable quant aux propositions ci-dessous :

- 7 et 28 juin 2020,
- 12, 19 et 26 juillet 2020,
- 2, 9 et 16 août 2020,
- 6, 13, 20 et 27 décembre 2020 ;

POUR : 53 VOIX

ABSTENTIONS : 6 (M. Gérard SALAT, MME Bernadette RESCHE, MME Marie-Claire TOURETTE, M. Hervé CARTAYRADE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jean-Claude CHASTANG)

LOGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS – CONVENTION AVEC LES COMMUNES « TOURISTIQUES » ET L'ETAT

✚ **APPROUVE** les termes de la convention sur le logement des travailleurs saisonniers à intervenir avec les communes de Chaudes-Aigues, Neuvéglise sur Truyère, Saint-Flour et Ruynes-en-Margeride et l'Etat ;

✚ **DESIGNE** Saint-Flour Communauté comme coordinateur du suivi de cette convention ;

✚ **DESIGNE** Monsieur le Président de Saint-Flour Communauté ou son représentant pour siéger au comité de pilotage ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention au nom de Saint-Flour Communauté ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 59 VOIX

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - PRISE EN COMPTE DU CODE DE L'URBANISME MODERNISE

✚ **APPROUVE** l'intégration du contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme à la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, conformément aux dispositions réglementaires visées dans la délibération.

POUR : 59 VOIX

PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-FLOUR - JUSTIFICATION DE L'UTILITE DE L'OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE AUY DE VOLZAC

✚ **VALIDE** les justifications sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone AUy du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Flour.

POUR : 59 VOIX

PLAN LOCAL D'URBANISME DE PIERREFORT - ENGAGEMENT DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

✚ **ENGAGE** la procédure de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Pierrefort,

✚ **DÉFINIT** les modalités de mise à disposition du public du projet de modification, dans les conditions détaillées ci-après :

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme seront mis à disposition du public du 2 janvier au 3 février 2020 dans les locaux de la mairie de PIERREFORT et dans les locaux de SAINT-FLOUR COMMUNAUTE (Maison France Services de Pierrefort et au siège à Saint-Flour) aux jours et heures d'ouverture au public.

Un registre sera ouvert sur chaque site afin de recueillir les observations du public.

POUR : 59 VOIX

PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-URCIZE - PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEE N°1 ET DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION

✚ **PRESCRIT** la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Urcize ayant pour objectif de réduire de façon limitée la zone naturelle et l'espace boisé classé sur les secteurs du Pas de Mathieu et du plan d'eau ;

✚ **DÉFINIT** conformément aux articles L.103-3 et L.103-4 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertations suivantes :

- Parution sur le site internet de Saint-Flour Communauté,
- Mise à disposition d'un registre en mairie de Saint-Urcize,
- Mise à disposition d'un registre auprès du service urbanisme de Saint-Flour Communauté (Village d'entreprises - ZA du Rozier-Coren- 15100 SAINT-FLOUR) et de la Maison France Services de Chaudes-Aigues.

✚ **DÉCIDE D'ASSOCIER** les personnes publiques mentionnées aux articles L.123-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme.

POUR : 59 VOIX

PROGRAMME D'INTERVENTION AGRICOLE ET RURAL 2017-2020 - SOUTIEN A L'ETUDE DE FAISABILITE POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN OUTIL LOGISTIQUE COLLECTIF INNOVANT POUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS LOCAUX - AVENANT N°1 A LA CONVENTION

✚ **APPROUVE** le projet d'avenant N°1 à la convention de partenariat à conclure avec l'Université Clermont Auvergne et les partenaires ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant au nom de Saint-Flour Communauté.

POUR : 59 VOIX

MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LE MORCELLEMENT DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE SOUTIEN AU PROJET PORTÉ PAR L'UNION RÉGIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES AUVERGNE-RHONE-ALPES

✚ **APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec l'Union Régionale des Communes Forestières tel que joint en annexe à la délibération ;

✚ **PRÉCISE** que ce projet de convention remplace et annule la convention approuvée par délibération n°2018-169 en date du 24 juillet 2018 ;

✚ **DÉCIDE** que la cotisation d'adhésion au Réseau des Communes Forestières s'élèvera à hauteur de 3224,20 € par an, dans la limite de 6 448,40 € pour les années 2020 et 2021 ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention au nom de Saint-Flour Communauté ainsi que toutes les pièces afférentes.

POUR : 59 VOIX

TRANSFERT DE LA GESTION DES TEXTILES AU SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

✚ **VALIDE** le transfert de la responsabilité de la gestion des textiles de Saint-Flour Communauté au Syndicat des Territoires de l'Est Cantal ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 59 VOIX

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL - DIAGNOSTIC ALIMENTAIRE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE CONVENTION AVEC L'INSTITUT DE FLORAC DE MONTPELLIER SUPAGRO ET LES ETUDIANTS

✚ **APPROUVE** le projet de convention de partenariat à conclure avec l'institut de Florac de Montpellier SupAgro et les étudiants ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention au nom de Saint-Flour Communauté ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les dépenses afférentes et à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 59 VOIX

SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE L'ALAGNON ET DE SES AFFLUENTS : APPROBATION DES STATUTS

✚ **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat mixte Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier la présente délibération au SIGAL et à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ces modifications statutaires.

POUR : 59 VOIX

DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE GEMAPI AU SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE L'ALAGNON ET DE SES AFFLUENTS

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à déléguer la compétence « Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) telle que définie par les items 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L211-7 du code de l'environnement au Syndicat mixte Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents, sous réserve de sa reconnaissance effective en tant qu'EPAGE par les services de l'Etat ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de délégation de la compétence GEMAPI avec le Syndicat mixte Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre cette opération et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 59 VOIX

NARSE DE NOUVIALLE - DEMANDE D'ADOPTION D'UN ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE AUPRES DE LA PREFECTURE DU CANTAL

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la Préfecture du Cantal pour l'adoption d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur l'intégralité du périmètre de la Narse de Nouvialle conformément à la carte telle qu'annexée à la délibération ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 59 VOIX

SITE NATURA 2000 N° FR8302019 « SITE DE LA COSTE » CANDIDATURE DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ EN TANT QUE STRUCTURE PORTEUSE EN CHARGE DU SUIVI, DE L'ANIMATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE CE SITE

✚ **APPROUVE** la candidature de Saint-Flour Communauté en tant que structure porteuse en charge du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 n° FR8302019 « SITE DE LA COSTE » ;

✚ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour transmettre la délibération aux services de l'Etat ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 59 VOIX

SURVEILLANCE DES PULLULATIONS DE CAMPAGNOL - CONVENTION D'ADHESION AU RESEAU D'EPIDEMIOSURVEILLANCE DANS LE DOMAINE DU VEGETAL DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

✚ **APPROUVE** le projet de convention de partenariat à intervenir avec l'Etat et la Chambre d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention au nom de Saint-Flour Communauté, les éventuels avenants de reconduction annuelle et toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

POUR : 59 VOIX

AMÉNAGEMENT DU LAC DE BELVEZET EN VUE DE SA VALORISATION ET DE SON APPROPRIATION LOCALE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, tel que détaillé ci-dessous :

DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)	
Maîtrise d'œuvre	30 200 €	UNION EUROPEENNE (L.E.A.D.E.R.)	96 727, 50 €
		REGION AU.R.A. (CONTRAT AMBITION REGION)	49 828 €
Travaux	262 911 €	ÉTAT (D.E.T.R.)	87 933, 30 €
		Autofinancement	58 622, 20 €
TOTAL H.T.	293 111 €	TOTAL H.T.	293 111 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Union Européenne au titre du programme L.E.A.D.E.R. pour un montant de 96 727, 50 € H.T. ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'aide de la Région AU.R.A. au titre du Contrat Ambition Région pour un montant de 49 828 € HT ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'État au titre de la D.E.T.R. pour un montant de 87 933, 30 € HT ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 59 VOIX

MAISONS DES SERVICES DE SAINT-FOUR COMMUNAUTE - APPELS A PROJET « CONFERENCES DES FINANCEURS » ET « CARSAT » AU TITRE D'UNE OFFRE D'ATELIERS INFORMATIQUES

✚ **APPROUVE** le projet d'une offre d'ateliers « de découverte du numérique et d'apprentissage de l'informatique » au sein des quatre Maisons des Services de Saint-Flour Communauté, pour l'année 2020 ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à répondre aux appels à projet de la Conférence des financeurs d'une part, et de la CARSAT, d'autre part, au titre de cette offre d'ateliers et ce pour l'année 2020 ;

✚ **SOLLICITE** au titre de l'appel à projet de la Conférence des financeurs un montant de 3 880 € et au titre de l'appel à projets de la CARSAT un montant de 2 400 € ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 59 VOIX

21h47 : M. Joseph BOUDOU quitte la séance du conseil communautaire

MAISONS DES SERVICES DE SAINT-FOUR COMMUNAUTE - CYBERCANTAL TIERS-LIEUX NUMERIQUES APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

✚ **APPROUVE** les termes du projet de convention de partenariat à intervenir entre le Conseil départemental du Cantal et Saint-Flour Communauté tel qu'annexé à la délibération ;

✚ **AUTORISE** Mme Céline CHARRIAUD ou son représentant à signer ladite convention au nom de Saint-Flour Communauté.

POUR : 58 VOIX

CONVENTIONS DE GESTION ET D'OBJECTIFS AVEC LES STRUCTURES GESTIONNAIRES « PETITE ENFANCE » AU TITRE DES MICROCRECHES ET DU RPE ITINERANT

✚ **APPROUVE** les projets de convention de gestion et d'objectifs à intervenir entre Saint-Flour Communauté et les structures gestionnaires suivantes :

- Fédération départementale « Familles rurales » au titre de la micro crèche de Pierrefort,
- A.D.M.R. de Saint-Flour au titre de la micro crèche de Saint-Flour,
- A.D.M.R. de Chaudes-Aigues au titre du RPE itinérant.

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdites conventions et toutes les pièces nécessaires à ce conventionnement.

POUR : 58 VOIX

CONVENTIONS DE GESTION ET D'OBJECTIFS AVEC LES STRUCTURES GESTIONNAIRES « ENFANCE-JEUNESSE » AU TITRE DES ALSH

✚ **APPROUVE** les termes des projets de conventions de gestion et d'objectifs à intervenir entre Saint-Flour Communauté et les structures gestionnaires suivantes :

- « Familles rurales » de Pierrefort au titre de l'A.L.S.H.,
- O.M.J.S. de Saint-Flour au titre des A.L.S.H.,
- « Les P'tits Filous » au titre de l'A.L.S.H.,
- C.C.A.S. de Saint-Flour au titre de l'A.L.S.H. 14-17 ans,
- A.D.M.R. de Chaudes-Aigues au titre de l'A.L.S.H.,

✚ **APPROUVE** le projet de charte d'engagement annexée à la convention de gestion et d'objectifs à intervenir entre Saint-Flour Communauté et les structures gestionnaires d'A.L.S.H. ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdites conventions au nom de Saint-Flour Communauté et toutes les pièces nécessaires à ce conventionnement.

POUR : 58 VOIX

GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - CONVENTION ENTRE L'ETAT ET SAINT-FOUR COMMUNAUTE AU TITRE DE L'ANNEE 2019

✚ **APPROUVE** les termes du projet de convention à intervenir entre l'Etat et Saint-Flour Communauté pour la gestion de l'Aire d'accueil des Gens du voyage au titre de l'année 2019 ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention au nom de Saint-Flour Communauté.

POUR : 58 VOIX

PRÉPARATION DES REPAS PORTÉS À DOMICILE : AVENANTS AUX CONVENTIONS AVEC LE CCAS DE LA VILLE DE SAINT-FOUR

✚ **APPROUVE** les termes des avenants n°1 aux conventions relatives à la préparation des repas à domicile avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Flour ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdits avenants au nom de Saint-Flour Communauté et à engager les dépenses afférentes.

POUR : 58 VOIX

PÔLE DE MEDIATION CULTURELLE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2019

✚ **APPROUVE** les termes du projet de convention de partenariat à intervenir entre Saint-Flour Communauté et la Ville de Saint-Flour ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention au nom de Saint-Flour Communauté.

POUR : 58 VOIX

SOUTIEN À LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE VABRES, ÉDIFICE CULTUEL NON PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS

- ✚ **DECIDE DE SOUTENIR** la restauration de l'église de Vabres dans le cadre du programme de restauration des édifices culturels non protégés au titre des Monuments historiques ;
 - ✚ **ATTRIBUE** un fonds de concours à la commune de Vabres à hauteur de 15% du montant HT des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre estimés à 18 507 € au stade de la signature des marchés avec un plafond de subvention de 9 000 € par projet ;
 - ✚ **FIXE** le montant prévisionnel du fonds de concours à 2 776 € pour la commune de Vabres.
- POUR : 58 VOIX

ÉCOMUSÉE DE MARGERIDE - INVENTAIRE ET RECOLEMENT - RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA VILLE DE SAINT-FOUR - ADOPTION DE L'AVENANT N°8

- ✚ **APPROUVE** les termes du projet d'avenant n°8 à la convention de mise à disposition de personnel au profit de Saint-Flour Communauté ;
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la commune de Saint-Flour l'avenant n°8 à la convention de mise à disposition d'un adjoint du patrimoine auprès de Saint-Flour Communauté à hauteur de 50 % de son temps de travail, du 1er janvier au 30 juin 2020 ;
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à régler les dépenses afférentes.
- POUR : 58 VOIX

APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- ✚ **APPROUVE** le tableau des effectifs au 1^{er} Décembre 2019 tel qu'annexé à la délibération.
- POUR : 58 VOIX

RATIOS « PROMUS PROMOUVABLES » POUR L'ANNEE 2020

- ✚ **ADOpte** le tableau fixant les ratios « Promus Promouvables » pour l'année 2020 tel qu'annexé à la délibération.
- POUR : 58 VOIX

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE - SITE NATURA 2000 FR8302032 ET CONTRAT DE PROGRES TERRITORIAL – CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

- ✚ **DECIDE D'OUVRIr** un poste de technicien en accroissement temporaire d'activité pour l'animation du site Natura 2000 FR8302032 et le contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter ledit agent selon les modalités décrites ci-dessous :

Durée	Emploi	Nombre de poste(s)	Rémunération
1 an	Grade des techniciens territoriaux Temps complet : 1 ETP	1	IB372 - IM343

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de travail correspondant, les éventuels avenants et toutes les pièces nécessaires pour le recrutement ;
 - ✚ **DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2020.
- POUR : 58 VOIX

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - DOMAINE NORDIQUE PRAT DE BOUC HAUTE PLANEZE CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

- ✚ **DECIDE D'OUVRIr** un poste d'adjoint d'animation en accroissement temporaire d'activité ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter ledit agent selon les modalités décrites ci-dessous :

Durée	Emploi	Nombre de poste(s)	Rémunération
6 mois	Grade des adjoints d'animation Temps complet : 1 ETP	1	IB348/IM326

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de travail correspondant, les éventuels avenants et toutes les pièces nécessaires pour le recrutement ;
 - ✚ **DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2020.
- POUR : 58 VOIX

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

- ✚ **DECIDE D'OUVRIr** un poste d'adjoint en accroissement temporaire d'activité ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter ledit agent selon les modalités décrites ci-dessous :

Durée	Emploi	Nombre de poste(s)	Rémunération
6 mois	Grade des adjoints techniques territoriaux Temps complet : 1 ETP	1	IB348/IM326

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de travail correspondant, les éventuels avenants et toutes les pièces nécessaires pour le recrutement ;
 - ✚ **DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2020.
- POUR : 58 VOIX

DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION

- ✚ **PREND CONNAISSANCE** des décisions prises par Monsieur le Président en application de la délibération du Conseil Communautaire N°2017-26 du 26 Janvier 2017, conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POUR : 58 VOIX

DEMARCHE DE CLASSEMENT A L'UNESCO DES VIADUCS DE GARABIT ET DU VIAUR CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES

- ✚ **DECIDE DE MODIFIER** l'annexe à la délibération du conseil communautaire n°2019-444 en date du 13 novembre 2019 ;
- ✚ **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes à intervenir entre les communautés de communes du Pays Ségali, du Carmausin Ségalas et de Saint-Flour Communauté, relative aux marchés de prestations de services relatifs à l'accompagnement et à l'ingénierie ;
- ✚ **DIT** que les autres dispositions de la délibération du conseil communautaire n°2019-444 en date du 13 novembre 2019 demeurent inchangées.

POUR : 58 VOIX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

A Saint-Flour, le 16 décembre 2019

Le Président,

Pierre JARVIER


Affiché le **19 DEC. 2019**

Le Secrétaire de séance

Olivier REVERSAT

